

PROGRAMME COMMUNAUTAIRE POUR L'APICULTURE

APPEL A PROJETS

PERIODE 2008 – 2010

DATE DE CLOTURE :
15 janvier 2007

Le règlement (CE) n°797/2004 du Conseil du 26 avril 2004, relatif aux actions visant à améliorer les conditions de la production et de la commercialisation des produits de l'apiculture ainsi que son règlement d'application, le règlement (CE) n°917/2004 de la Commission du 29 avril 2004, permettent de dégager des crédits communautaires pour le secteur apicole (FEOGA garantie).

Afin de bénéficier de ces crédits communautaires, les Etats-membres doivent transmettre à la Commission, un programme national pour une période de trois ans élaboré en étroite concertation avec les représentants qualifiés de la filière apicole. Le programme couvrant la période 2008-2010 doit être transmis à la Commission européenne avant le **15 avril 2007**, la communauté participant au financement des programmes nationaux à concurrence de 50 % des dépenses engagées par les Etats membres.

Dans cette perspective, le présent appel à projets a pour objet de susciter des projets de programme de recherche appliquée dans le secteur de l'apiculture. Seuls les projets comprenant un financement public peuvent être retenus.

L'ensemble des protocoles du projet scientifique sera soumis pour avis à des experts qualifiés. C'est la raison pour laquelle ces projets doivent être remis avant le 15 janvier 2007.

THEMES RETENUS

Les actions qui peuvent être incluses dans les programmes nationaux sont les suivantes (article 2 du règlement (CE) 797/2004 du Conseil) :

- a) **assistance technique** aux apiculteurs et aux groupements d'apiculteurs ;
- b) **lutte contre la varroase et les maladies associées** ;
- c) **rationalisation de la transhumance** ;
- d) mesures de **soutien des laboratoires d'analyse** des caractéristiques physico-chimiques du miel et des produits de la ruche ;
- e) mesures de soutien pour le **repeuplement du cheptel apicole** communautaire ;
- f) collaboration avec des organismes spécialisés dans la réalisation des programmes de **recherche appliquée** dans le domaine de l'apiculture et des produits issus de l'apiculture

Au sein de chacun de ces thèmes, les actions suivantes seront privilégiées :

a) assistance technique aux apiculteurs et aux groupements d'apiculteurs :

- Formation sanitaire apicole.
- Audit de la filière apicole.
- Etude des produits de nourrissage des colonies.
- Recherche de méthodes alternatives de conduite des ruches afin d'éviter les risques de contamination des produits de la ruche.
- Mise au point de méthodes de diagnostic précoce ; information, diffusion et modalité de lutte sur *Aethina tumida*, *Tropilaelaps clareae* et autres.
- Etude du comportement des colonies dont l'essaimage.
- Etude des effets du changement climatique : impact sur les récoltes et sur la gestion de l'exploitation, évolution de la flore mellifère.
- Innovations technologiques et apiculture.

b) lutte contre la varroase et les maladies associées : amélioration des conditions de traitement des ruches :

- Recherche de méthodes alternatives de lutte contre la varroase.
- Recherche de nouveaux traitements de lutte contre la varroase.
- Caractérisation du varroa et des virus de l'abeille.
- Etude des rôles respectifs de la varroase et des produits médicamenteux sur le comportement et la physiologie de l'abeille.
- Contrôle de l'efficacité des produits de lutte contre *varroa*.

c) rationalisation de la transhumance ;

d) mesures de soutien des laboratoires d'analyse des caractéristiques physico-chimiques des produits de l'apiculture ;

- Caractérisation des produits de la ruche, mise au point de méthodes d'analyse et détermination des différents composants.

e) mesures de soutien pour le repeuplement du cheptel apicole communautaire

- Etude de la biodiversité de l'abeille en France : mise en place de conservatoires.
- Etude de la conduite des colonies et de l'influence de leur environnement sur la fertilité des mâles et des reines d'abeilles.
- Sélection de l'abeille *Apis mellifera* pour les besoins de l'apiculture de métier.

f) collaboration avec des organismes spécialisés dans la réalisation des programmes de **recherche appliquée** dans le domaine de l'apiculture et des produits issus de l'apiculture :

- Mise au point de nouveaux tests d'étude de la toxicité des produits phytosanitaires sur les abeilles, dans le cadre des procédures d'homologation de ces produits.
- Gestion d'un cheptel apicole en vue de la pollinisation des cultures.
- Impact des abeilles domestiques sur la flore et la faune.
- Etude de la biodiversité de l'abeille en France : caractérisation des écotypes.
- Influence de la qualité de la cire sur le développement des colonies.
- Etude de la qualité de l'alimentation larvaire en fonction de l'environnement des colonies.
- Recherche de résidus d'antibiotiques dans les miels et autres produits de la ruche : mise au point de méthodes d'analyses validées et harmonisées.
- Etude de l'influence des pratiques agricoles et apicoles et de l'environnement sur la qualité des produits de la ruche.

- Etude de l'éventuelle contamination des cires et recherche de méthodes permettant d'éviter cette contamination.
- Etude des effets des produits phytosanitaires sur les colonies d'abeilles.
- Recherche de méthodes alternatives pour résoudre les problèmes sanitaires de pathologies apiaires.
- Amélioration des connaissances des ressources nectarifères et pollinifères.
- Etude des qualités nutritionnelles et diététiques et des propriétés des produits de la ruche.
- OGM et apiculture.

Présentation, évaluation, financement des projets

a) présentation

Les projets devront être présentés selon le modèle joint en annexe.

b) évaluation

- l'avis d'experts sera demandé pour chaque projet.

- les projets seront sélectionnés après avis d'un comité de pilotage composé des organisations représentatives de la filière apicole, des représentants du Ministère de l'agriculture et de la pêche et de VINIFLHOR.

c) financement

La communauté participe au financement des projets à hauteur de 50 % des dépenses engagées par les pouvoirs publics.

Le coût des projets sera évalué hors taxe.

d) durée

Le présent appel à projets couvre la période du 1^{er}/09/2007 au 31/08/2010

Le caractère pluriannuel des projets pourra être pris en compte. Toutefois, les projets ne seront approuvés que pour une durée d'un an.

La liste des thèmes proposés pour l'appel d'offre 2008-2010 est accessible sur le site Internet du Ministère de l'agriculture et de la pêche.

Des informations complémentaires peuvent être demandées au :

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Direction Générale des Politiques Economique, Européenne et Internationale
Bureau du Porc, des Volailles et des productions animales spéciales
3, rue Barbet de Jouy – 75349 PARIS 07 SP
téléphone : 01 49 55 46 14
mel : solange.hayat@agriculture.gouv.fr

Date limite d'envoi des dossiers à l'adresse ci-dessus : 15 janvier 2007

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE
Direction Générale des Politiques Économique, Européenne et Internationale

Dossier de candidature
DESCRIPTION DU PROJET

TITRE DU PROJET :

THEME DE L'APPEL D'OFFRE :

Mots clés : (5 au maximum) :

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

DEMANDEUR :

Nom de l'organisme :
Adresse :
Code Postal – Ville :

RESPONSABLE SCIENTIFIQUE :

Nom, Prénom :
Fonction :
Adresse :
Code Postal – Ville :

Téléphone
E-mail :

Télécopie :

- Dans la mesure du possible, joindre une liste des autres thématiques de travail prévues pendant la durée du projet

SUBVENTION DEMANDÉE

- Durée du projet (préciser sur quelle période) :

- Coût (HT) du projet pour la période concernée:

- Aide demandée :

- **S'agit-il d'une première demande de financement sur le programme européen apicole ? (si non, préciser les thématiques déjà subventionnées) :**

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE
Direction Générale des Politiques Economique, Européenne et Internationale

RENSEIGNEMENTS SCIENTIFIQUES

DESCRIPTION RESUMEE DU PROJET (30 lignes)

DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET (maximum 3 pages) à joindre en annexe

- Situation du sujet
- Objectif du projet
- Programme de travail
- Echancier

PARTENARIAT : CONTACTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX PREVUS (10 lignes)

- Partenaires retenus impliqués dans la réalisation du projet (préciser les modalités retenues pour le partenariat et le rôle exact des partenaires) :

- Partenaires techniques
- Partenaires financiers
- Autres partenaires

ETAT DES LIEUX, MOTIVATIONS ET INNOVATIONS

- Situation actuelle du sujet de recherche – Etat des connaissances : (10 lignes)

- Eléments de bibliographie permettant de situer le projet

- Motivations des demandeurs (par rapport aux besoins des apiculteurs et de l'apiculture) (15 lignes)

- Intérêt technique
- Intérêt scientifique
- Intérêt socio-économique

- Innovations : (10 lignes)

- Expériences déjà conduites sur le sujet (références à des comptes rendus s'il y a lieu) :
- Originalité du projet (par rapport aux expériences similaires) ; en quoi est-il innovant ?

PERSPECTIVES ET EVALUATION
(30 lignes maximum)

- Résultats attendus :

- difficultés que pourrait rencontrer le projet et moyens d'y répondre
- Résultats attendus
- Estimation des impacts (technico-économique ou autres) de la mise en œuvre des résultats par la filière apicole ; nature du gain ?

- Valorisation et communications prévues (préciser à quel moment) :

- sur le projet
- sur les résultats

- Evaluation :

- Moyens permettant d'évaluer les résultats de l'application de la recherche (critères mesurables si possible)
-

BUDGET PREVISIONNEL ANNUEL

Le coût des projets sera évalué **hors taxe**.

Les frais de gestion s'élèveront au maximum à 2 % du montant total du projet.

Ce tableau devra être le plus précis possible.

	coût total
<p><u>Investissement</u> <i>-indiquer le nombre et la nature exacte du ou des investissement(s)</i></p>	
<p><u>Fonctionnement</u> <i>Toutes les lignes de dépenses doivent être chiffrées individuellement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Consommables (<i>lister la nature des principales dépenses</i>) - Frais de déplacements: - Sous-traitance (<i>à détailler. Les abréviations doivent être explicitées</i>) - Frais administratifs (<i>à détailler</i>) 	
<p><u>Personnel</u> <i>Indiquer la qualité des personnels, leur nombre par catégorie, le temps passé à la réalisation de l'action ou le cas échéant le nombre de jours d'intervention.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - vacances (thésard, ...) - CDD - Titulaires : - Autres 	
TOTAL	

BUDGET PREVISIONNEL TRIENNAL

Le coût des projets sera évalué hors taxe.

Les frais de gestion s'élèveront au maximum à 2 % du montant total du projet.

Ce tableau devra être le plus précis possible.

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	coût total
<u>Investissement</u>				
-				
-				
<u>Fonctionnement</u>				
- Consommables				
- Frais de déplacement:				
- Sous-traitance (à détailler)				
- Frais administratifs				
- Divers (préciser)				
<u>Personnels</u>				
- vacations (thésard, ...)				
- CDD				
- Titulaires :				
- Autres (préciser)				
<u>Frais de gestion</u>				
TOTAL				

Dans le cas d'un projet pluriannuel, il est nécessaire de préciser le montant total pour la période concernée (1^{er} septembre 2007 au 31 août 2010), ainsi que la subvention demandée.